



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 JUIN 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Joseph – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : M Doucara – M Rabia – M Le Nagard

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

EAUBONNE CSM : Mail du 04 06 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 après-midi

MAGNY FC : Mail du 02 06 25

Pris note l'absence de vos d'équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

MONTMAGNY FC : Mail du 04 06 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 21 05 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin





JND 2025

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera sur 2 Jours à ROISSY EN France – Stade Municipal – 55, Rue Houdart.

La commission demande aux clubs de bien respecter la répartition suivant le tableau ci-dessous :

Pour les sessions du matin : arrivée à 9 h 30

Pour la session de l'après-midi : arrivée à 13 h 30



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



CLUBS	Samedi 14/06		Dimanche 15/06
	Matin	Après-Midi	Matin
ADAMOIS OL			4
ARGENTEUIL FC		5	
ARGENTEUIL RC	2		
ARNOUVILLE FAS		4	
AUVERS ENNERY FC	3		
BEAUCHAMP AS			5
BELLOY ST MARTIN ASC		Abs	
BEZONS USO	2		
BOUFFEMONT ACF		3	
BRUYERES BERNES USM	2		
CERGY PONTOISE FC			8
CHAMPAGNE SFC			2
CHAUMONTEL LUZARCHES AS			1
CORMEILLAIS ACS	5		
COSMO TAVERNY			7
COURDIMANCHE AS		4	
DEUIL ENGHEN FC	4		
DOMONT FC		Abs	
EAUBONNE CSM		5	
ECOUEEN FC			5
ENTENTE BEAUMONT MOURS	4		
ENTENTE BOISSY CHARS	Abs		
ENTENTE SSG	5		
ERAGNY FC		5	
ERMONT ACF	4		
ERMONT AMS	4		
EZANVILLE US	3		
FONTENAY FC	2		
FOSES UF		4	
FRANCONVILLE FC	12		
FRETTOISE ES			2
GARGES FCM	3		
GONESSE RC			6
GOUSSAINVILLE FC		8	
GROSLAY FC			1
HERBLAY ES		4	
JOUY FC			4
MAGNY FC			Abs
MARCOUVILLE CITY CPA			4
MARLY ES	2		
MENUCOURT AS	2		
MERY MERIEL FC		3	
MONTIGNY FC		Abs	
MONTMAGNY FC	4		
MONTMORENCY FC			2
MONTSOULT BAILLET US		4	
NEUVILLE AS		2	
OSNY FC	4		
PARMAIN AC		1	
PERSAN US			4
PIERRELAYE FC		5	
PRESLES USL			0
PUISEUX LOUVRES FC	4		
ROISSY US			2
SARCELLES AAS	5		
SOISY AM FC		6	
ST BRICE FC			1
ST LEU FC		2	
ST OUEN AS			8
ST PRIX ES		4	
SURVILLIERS AVENIR		2	
THILLAY ESM		2	
VALLEE DE SAUSSERON	1		
VAUREAL FCM		4	
VEMARS ST WITZ FC		2	
VEXIN AS			3
VIARMES ASNIERES OL	3		
VILLIERS FC	4		
TOTAL	84	79	69





1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U7 du 17 05 25

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°2 à AUVERS ENNERY FC

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°7 à AUVERS ENNERY FC

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°8 à EZANVILLE US

VILLIERS FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°9 à FONTENAY FC

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FOSSES UF

ROISSY US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FOSSES UF

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°17 à MONTMORENCY FC

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à MONTSOULT BAILLET US

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°21 à ARGENTEUIL RC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°21 à ARGENTEUIL RC

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°26 à VEXIN AS

PLATEAU U8 - 3^{ème} Phase du 24 05 25

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°1 à ADAMOIS OL

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°1 à ADAMOIS OL

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à BOUFFEMONT AC

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°4 à BOUFFEMONT AC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à BRUYERES BERNES USM





CHAMPAGNE SFC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM

PERSAN O3 US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°6 à CERGY PONTOISE FC

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°7 à EAUBONNE CSM

GONESSE RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à GONESSE RC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°11 à GONESSE RC

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°11 à GONESSE RC

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°12 à PIERRELAYE FC

MENUCOURT AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°12 à PIERRELAYE FC

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°13 à SARCELLES AAS

GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°15 à ST BRICE FC

ST LEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°16 à ST LEU FC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°16 à ST LEU FC

FRETTOISE ES : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°16 à ST LEU FC

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°17 à SAINT OUEN AS

NEUVILLE SUR OISE : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°17 à ST OUEN AS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°18 à VEXIN AS

PLATEAU U9 – FOOT à 8 - 3^{ème} Phase du 24 05 25

ST LEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°3 à BELLOY ST MARTIN ACS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à ENT BEAUMONT MOURS

BELLOY ST MARTIN ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°4 à ENT BEAUMONT MOURS

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°9 à FOSSES UF





VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°10 à FC MERY MERIEL

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°12 à OSNY FC

NEUVILLE AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°13 à VAUREAL FCM

VALLEE DU SAUSSERON : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°13 à VAUREAL FCM

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°14 à ROISSY US

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°14 à ROISSY US

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de la feuille de centre récapitulative de vos U9 phase 3 sur votre site n°15 à COURDIMANCHE AS

AMENDES

PONTOISIENNE JS 21 : Non réception de la feuille de match n° 30143701 – critérium 10 série 1 poule A du 24/05/25 contre BOUFFEMONT ACF 21 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC 22 : Non réception de la feuille de match n° 30149457 – critérium 10 série 2 poule F du 24/05/25 contre PUISEUX LOUVRES FC 22 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Absence non excusée sur le plateau U9 du 24/05/25 – site n° 1 à ACF ERMONT
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €

BEZONS USO : Absence non excusée sur le plateau U9 du 24/05/25 – site n° 2 à ARGENTEUIL FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €

VEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée sur le plateau U9 du 24/05/25 – site n° 6 à FONTENAY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €

ENTENTE BOISSY CHARS : Absence non excusée sur le plateau U9 du 24/05/25 – site n° 8 à JOUY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €





EZANVILLE US : Licences manquantes et noms des joueurs sur feuille de présence U9 – centre n° 6 à FONTENAY
FC – Plateau U9 3^{ème} phase Foot à 8 du 24/05
Amende : 10€ x 12 = 120€

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE FIN DE SAISON

Journée Nationale des Débutants le samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée) à ROISSY en FRANCE
Complexe Sportif des Tournelles – 55, Rue Houdard

Prochaine Réunion Lundi 16 Juin 2025

